



# COMMUNE DE COURGENAY

## ASSEMBLEE COMMUNALE

---

### Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 14 décembre 2015 à 20h00 au Centre paroissial et culturel de Courgenay

---

*Terminologie* : Les termes désignant des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes

Président : M. Jean-Philippe Kohler, Président des assemblées

Secrétaire : Mme Véronique Metafuni, Secrétaire communale

M. le Président présente les salutations aux citoyens et souhaite la bienvenue à chacun pour la dernière assemblée ordinaire de l'année 2015.

Il remercie les citoyens de l'intérêt qu'ils portent à la collectivité de par leur présence à l'assemblée de ce soir. Il remercie chacun de s'exprimer de manière précise et concise afin que les débats soient le plus clairs possible.

Le Président ouvre, en présence de 37 ayants droit (majorité 19), l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2015 convoquée par tout ménage du 10 novembre 2015 et par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 41 du 18 novembre 2015.

Pour le bon déroulement de l'assemblée et conformément à l'art 17 al. 1 du règlement d'organisation de la commune, il demande que 2 scrutateurs soient désignés. Aucune proposition n'étant amenée, M. le Président désigne MM Jean-Baptiste Petignat et David Kläy. L'assemblée communale accepte les 2 scrutateurs proposés par M. le Président. M. le Président les remercie d'avance de leur collaboration.

La salle compte 2 personnes n'ayant pas le droit de vote, il s'agit de Mmes Jennifer Marchand et Dana Froidevaux apprenties à la commune de Courgenay.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour qui au vu du nombre de points ne peut guère subir de modification. Il est donc accepté tel que présenté.

#### 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 28 septembre 2015

M. le Président informe les citoyens que conformément à l'art. 27 al. 2 du Règlement d'organisation de la commune de Courgenay le procès-verbal de l'assemblée communale du 28 septembre 2015 a été déposé publiquement (affiché au panneau d'affichage de la commune) dès le 6 octobre 2015.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue au Secrétariat communal. Le PV est donc approuvé avec remerciements à son auteur.



# COMMUNE DE COURGENAY

## ASSEMBLEE COMMUNALE

### 2. Discuter et voter le budget 2016 y compris la quotité de l'impôt et les diverses taxes et redevances communales

M. le Président cède la parole à M. Didier Jolissaint pour l'entrée en matière.

M. Didier Jolissaint informe l'assemblée que le budget 2016 présente un déficit prévisionnel de Fr. 23'944.-- avec aux charges Fr. 8'709'455.- et aux produits Fr. 8'685'511.--. Ce résultat est obtenu sans changer la quotité d'impôt communal ni les taxes et redevances.

Concernant les amortissements, M. Didier Jolissaint relève qu'un montant global de Fr. 567'300.- est pris en compte et représente un taux moyen de 3.9124 % donc bien supérieur au taux linéaire de 2 % généralement admis par le Service des communes. Le montant des amortissements sera inférieur à celui qui devrait être pratiqué en 2015 mais certains investissements sont financés par les liquidités en lieu et place d'emprunter, ce qui se assimile presque à un amortissement au final.

Il relève ensuite que de manière générale les charges réellement décidées par la commune ne cessent de baisser au fil des années alors que les charges liées Etat-communes poursuivent leur croissance. A titre d'exemple il donne :

- l'aide sociale poursuit sa courbe ascendante puisque par rapport à 2015 une augmentation de Fr. 50'000.-- est prévue pour 2016 ;
- l'enseignement augmente également mais de manière plus faible puisque Fr. 20'000.-- de plus (sur Fr. 2'161'770.--) sont prévus pour 2016 par rapport à 2015.

M. Didier Jolissaint informe également l'assemblée communale que le niveau historiquement bas des taux d'intérêts réduit encore quelque peu le compte des intérêts de dettes consolidées.

Au niveau imposition, M. Didier Jolissaint relève que les rentrées fiscales nettes pour les personnes physiques devraient être encore légèrement en hausse en 2016 mais la prudence est de mise car la situation économique se dégradant dans certains secteurs d'activités, les chiffres pourraient s'inverser pour 2017. La même optique est à entrevoir pour les personnes morales.

Concernant les services communaux, M. Didier Jolissaint informe l'assemblée que les services des déchets, des canalisations et installations de purification ainsi que des eaux laissent apparaître un bénéfice. Le service de la forêt boucle quant à lui avec un déficit de Fr. 18'705.- bien que le bénéfice du triage Terridoubs pour Courgenay présente un bénéfice de Fr. 695.--.

Il signale encore les points suivants pris en compte dans le budget 2016 :



# COMMUNE DE COURGENAY

ASSEMBLEE COMMUNALE

---

- le coût de l'informatique qui prend toujours davantage d'importance dans l'exécution des tâches quotidiennes. Cette tendance continuera à s'accroître. Le budget 2016 comprend entre autre la mise en œuvre de l'échange des dossiers par voie électronique entre l'administration et les membres du conseil. Le papier sera donc moins utilisé ;
- la prise en charge d'un montant de Fr. 20'000.-- lié à un mandat à une fiduciaire pour l'analyse de la santé financière de la commune et une projection détaillée pour l'avenir des dépenses communales. Cela implique que la planification financière et la synthèse des investissements seront davantage professionnalisées, comme l'exigent de plus en plus les établissements financiers qui prêtent de l'argent à la commune. Il s'agit pour l'instant d'une recommandation du Service des communes qui deviendra une exigence d'ici quelques années ;
- la nouveauté au niveau culturel avec la création d'un compte voué à soutenir les manifestations culturelles et jubilé. Il s'agit d'un montant de Fr. 2'000.-- ; montant fixé par la situation financière et événements proposés qui dicteront les montants à prévoir pour les années à venir ;
- la dépense supplémentaire prévue pour l'ouverture d'une nouvelle classe ce dont se réjouit le conseil communal.

Il signale la particularité au niveau de la commission des finances qui n'a pas pu se retrouver au vu du nombre d'absences dues à la maladie ou à un décès : le quorum non atteint, la commission a donc été consultée par mail. Il relève que ce problème provient du fait que la commission ne compte plus que 5 membres et que cela implique que 3 membres soient au moins présents pour pouvoir délibérer.

Il transmet ses remerciements à ses collègues du conseil et de la commission pour leur soutien et leur participation active ainsi qu'à Mme Laure Dargier pour son très bon travail dans l'élaboration du budget.

M. le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière qui est considérée comme acceptée puisque personne ne se manifeste contre.

M. le Président informe l'assemblée que le budget sera présenté chapitre par chapitre avec ouverture de la discussion après chaque chapitre puis une discussion générale sera ouverte. Le vote se fera ensuite sur l'ensemble du budget et des taxes communales.

La parole est passée à Mme Laure Dargier pour la présentation du budget.

Elle relève que le budget a été calculé sur la base de 2260 habitants et donne connaissance du rapport préliminaire ainsi que du compte administratif.

M. le Président ouvre la discussion en relevant que le rapport préliminaire démontre qu'aucune taxe n'a été augmentée. La discussion n'est pas demandée ; Mme Laure Dargier poursuit sa présentation.



# COMMUNE DE COURGENAY

## ASSEMBLEE COMMUNALE

---

### Chapitre 01 . Autorités, administration générale

Mme Dargier donne les commentaires nécessaires.  
La discussion est ouverte et pas demandée.

### Chapitre 02 . Travaux publics

Mme Dargier donne les commentaires nécessaires.  
La discussion est ouverte et pas demandée.

### Chapitre 03 . Affaires juridiques, police, militaires et PCi

Mme Dargier donne les commentaires nécessaires.  
La discussion est ouverte et pas demandée.

### Chapitre 05 . Instruction, formation, culture, sport

Mme Dargier donne les commentaires nécessaires.  
La discussion est ouverte et pas demandée.

### Chapitre 06 . Aide sociale et santé publique

Mme Dargier donne les commentaires nécessaires.  
La discussion est ouverte et pas demandée.

### Chapitre 07 . Economie publique

Mme Dargier donne les commentaires nécessaires.  
La discussion est ouverte et pas demandée.

### Chapitre 08 - Finances

Mme Dargier donne les commentaires nécessaires.  
La discussion est ouverte et pas demandée.

### Chapitre 09 - Impositions

Mme Dargier donne les commentaires nécessaires.  
La discussion est ouverte et pas demandée.

### 10 - SERVICES COMMUNAUX

Mme Dargier donne les commentaires nécessaires pour chaque service communal.  
La discussion est ouverte et pas demandée.



# COMMUNE DE COURGENAY

## ASSEMBLEE COMMUNALE

Au terme de la présentation, M. le Président ouvre la discussion générale. La parole n'étant pas demandée M. le Président clôt la discussion pour procéder au vote et demande à l'assemblée communale :

**acceptez-vous le budget 2015 y compris la quotité de l'impôt et les diverses taxes et redevances communales**

■ **L'Assemblée accepte par 34 oui sans opposition**

M. le Président remercie l'assemblée ainsi que la caissière communale pour son travail.

### 3. Divers

M. le Président donne la parole à M. Didier Jolissaint qui communique les informations suivantes :

#### Guichet CFF

Relève la discussion avec M. Gérard Schangel avant le début de l'assemblée qui s'interroge quant à la fermeture du guichet de la gare. M. Didier Jolissaint relève que cette décision des CFF est purement économique. Selon un entretien qu'il a eu avec la secrétaire et les dirigeants des CFF, cette fermeture est due à une fréquentation minimale du guichet qui implique des coûts de personnel pour les CFF alors que la rentabilité est insignifiante. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les voyageurs devront prendre leur billet soit à l'automate, soit par internet ou soit ils se rendent à Porrentruy au guichet CFF. Il relève également qu'un technicien sera toujours sur le site de la gare pour gérer la sécurité et les aspects techniques des installations avec possibilité de renseigner et d'aider les personnes qui en ont besoin. M. Dominik Gerber relève qu'avec les nouveaux horaires valables dès ce jour, la mobilité devrait être améliorée alors que ce n'est pas le cas puisque pour son propre cas il met plus de temps pour se rendre à Bâle qu'avant le changement des horaires. Il relève que les citoyens de Courgenay sont défavorisés avec les nouveaux horaires. M. Gerber demande à la commune d'intervenir auprès du Service des transports. M. Didier Jolissaint prend note de la demande de M. Gerber mais sans conviction. Une demande sera également envoyée aux CFF pour le maintien du guichet à Courgenay.

M. Thomas Schneider relève qu'il faudrait rendre attentifs les CFF qui surveillent est indispensable notamment lors de croisements de trains ceci pour sécuriser les passagers et notamment les élèves qui traversent les voies sans parfois se soucier d'un train qui repart ou arrive.

#### Travaux en cours

- les travaux de modification du collecteur de l'Armeratte touchent à leur fin ;



# COMMUNE DE COURGENAY

ASSEMBLEE COMMUNALE

---

- les travaux de réfection de la Neuve-Vie sont terminés. Il informe l'assemblée que au cours des travaux il a été décidé de changer la conduite d'eau au vu de son état. Ces travaux n'étaient pas prévus dans le crédit demandé en assemblée communale. Un dépassement de l'ordre de Fr. 50'000.-- sera donc présenté à une prochaine assemblée ;
- la construction de la garderie suit son cours. Les délais sont respectés de même que les coûts annoncés ;
- le réaménagement de la rue du Bourg sera présenté en assemblée prochainement afin de voter le crédit d'étude.

## Nouvelle loi en matière de protection des eaux

Indique qu'au vu des contraintes de la nouvelle loi en matière de protection des eaux (assurer le financement des futures installations, amortissement des installations existantes, etc.) le prix du m<sup>3</sup> d'eau pourrait être multiplié par 3 pour le prochain budget.

## Nouvelle LAT . zones réservées

Fait part du dépôt public du SDT lié au plan des zones réservées, dépôt public qui fait suite à l'introduction de la nouvelle LAT. Le canton doit réduire la surface constructible du territoire et pour se faire détermine des zones par village qui sont mises « sous cloche » pendant 5 ans.

## Fenêtres de l'Avent

M. Didier Jolissaint remercie la commission culturelle et sociale pour la mise sur pieds du calendrier de l'Avent et lance un appel à la population pour encourager les citoyens à participer à celui de l'année prochaine.

M. le Président donne la parole aux autres membres du conseil qui ne souhaitent pas s'exprimer. Il ouvre ensuite la discussion générale.

La discussion est ouverte :

M. Mamady Kaba relève qu'il n'y a pas suffisamment de poubelles pour excréments pour chiens dans le nouveau quartier Champs Morel . Le Genévrier. M. Didier Jolissaint relève que chaque année le budget prévoit l'achat de 2 nouvelles poubelles. Une supplémentaire pourrait être installée dans ce quartier.

M. André Berberat relève que deux gros chiens apeurent les piétons qui passent à la hauteur d'une habitation au Coinat. M. Didier Jolissaint s'est déjà rendu sur place pour constater mais relève de plus que la barrière de la propriété est suffisamment haute. Il interviendra auprès du propriétaire pour le rendre attentif à cet état de fait.



# COMMUNE DE COURGENAY

ASSEMBLEE COMMUNALE

---

Mme Marie-Joëlle Zuber demande qui est responsable des demandeurs de papiers qui habitent au Genévrier. Elle relève qu'ils déposent tous les 2 jours toutes sortes de déchets à l'éco-point de la gare, déchets non autorisés. Un courrier sera envoyé à l'AJAM pour demander aux responsables d'informer les requérants sur leurs devoirs et obligations.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt les débats. Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à chacune et chacun et se réjouit de retrouver la population lors de la prochaine assemblée communale. Il invite les participants à partager le traditionnel vin chaud accompagné de biscuits de Noël. Il lève la séance à 20h55 en souhaitant aux citoyens un bon retour chez eux.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE  
Le Président

La Secrétaire

J.-Ph. Kohler

V. Metafuni